

David LORION
Député de la Réunion

**Membre de la Commission
du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire**

126, rue de l'Université
75 355 Paris 07 SP

Réf. : DL/PHF/BAN

M. Bruno LE MAIRE
**Ministre de l'Economie
et des Finances**
139, rue de Bercy
75 012 Paris

Paris, le mardi 6 avril 2021

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi d'attirer toute votre attention sur la situation préoccupante que connaissent les acteurs de l'Hôtellerie, Café et Restauration (HCR) et des résidences de tourisme en Outre-mer.

Depuis la mise en place, le 14 janvier dernier, des motifs impérieux interdisant la possibilité de circuler librement entre la métropole et nos territoires ultramarins, les voyages touristiques en Outre-mer ne sont plus autorisés. Du fait de ces mesures restrictives, l'ensemble des professions liées au tourisme connaissent une très nette dégradation de leurs activités, voire un arrêt total pour une grande majorité d'entre elles. Ces acteurs ont ainsi subi une baisse moyenne de 70% des flux et de près de 80% de leurs recettes directes durant l'année écoulée. Il s'agit d'une conjoncture inédite depuis 40 ans.

Dans cet environnement économique fortement dégradé, il apparaît urgent que le dispositif dit « coûts fixes » sans condition de CA puisse s'appliquer aux secteurs HCR et aux résidences de tourisme en Outre-mer. Il s'agit de mettre en place un dispositif similaire à celui que vous avez consenti à ces mêmes acteurs exerçant dans les zones de montagnes. Les seuils d'éligibilité de 1M d'€ mensuel ou de 12M d'€ annuel que le Gouvernement a fixé ne sont malheureusement pas accessibles pour l'immense majorité des entreprises ultramarines. Il convient aussi de rappeler que, comme pour le secteur HCR en montagne, les coûts fixes des entreprises de ce secteur sont par nature en Outre-mer plus élevés que la moyenne, dépassant dans la plupart des cas les 20% du seuil de chiffre d'affaire.

Alors que la situation sanitaire semble plus que jamais incertaine pour les prochains mois, que les mesures de restriction vont sans doute perdurer et continuer à affecter le tourisme local, je souhaiterais que vous puissiez prendre des dispositions afin d'étendre aux territoires ultramarins le dispositif "coûts fixes" sans condition de CA applicable pour l'instant aux zones de montagne.

En vous remerciant par avance de votre action en faveur de ces entreprises, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

David LORION

